

La Lettre du Mégaphone n°4

Le porte-plume des porte-voix



Chers amis,

Nous avons choisis cette photo de la Mad Pride de Bruxelles pour vous souhaiter un Joyeux Noël et vous présenter tous nos vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2013.

Cette photo symbolise tout ce en quoi nous croyons : A la fois une manifestation festive de fraternité et la revendication concrète et collective du combat qui est notre cause : La prise en compte de la parole des usagers en santé mentale dans le débat public. C'est convaincus que nous serons un jour entendus que nous proclamons : "Rien à notre sujet sans nous".

Aujourd'hui nous militons concrètement pour l'organisation d'une Mad Pride française au sein du collectif "**2014, Santé mentale et souffrance psychique, grande cause nationale**", regroupant l'ensemble des acteurs du secteur de la santé mentale en France et nous pouvons rendre compte ici

de l'avancement du projet. Les documents de ce collectif sont disponibles sur le site Advocacy.fr. Rappelons que ce site est accessible par un clic droit en haut de cette page.

La lettre du Mégaphone a pour ambition de vous rendre compte régulièrement de nos activités.

Les deux manifestations (le colloque du SM et le colloque de l'INSET d'Angers) annoncées dans la Lettre du Mégaphone n°3 ont été des occasions de faire entendre réellement la voix des usagers dans des contextes près à les entendre:

Le Colloque du Syndicat de la Magistrature du 23 Novembre, "Liberté, sécurité, soins: la nouvelle diagonale du fou" , que Mme Christiane Tobira, Garde des sceaux et Ministre de la Justice a honoré de sa présence, a insisté sur la reconnaissance de la personne folle comme sujet de droit. Ce colloque a été ouvert par les interventions remarquables de M. Jean-Marie Delarue, Contrôleur Général des Lieux Privatifs de Liberté et de Mme Nicole Questiaux Vice-présidente de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Notre intervention à deux voix , que l'on trouvera sur notre site, s'inscrivait dans un atelier autour de la défense des droits aux côtés de juges (et soulignons ici l'excellence du modèle belge) et des avocats (notamment Mme Corinne Vaillant). Notre site rend compte du colloque et de la motion finale du congrès du syndicat qui lutte à nos côtés au sein du collectif " Mais c'est un homme" (MCUH).

Nous rendions compte, dans la lettre du Mégaphone n°3 de la création, à **l'Assemblée Nationale d'une commission d'étude sur la santé mentale**. Nous avons été touchés d'avoir été contacté, lors de ce colloque, par son secrétaire, Monsieur Denys Robiliard, qui nous a demandé de le tenir au courant de nos démarches. Nous sollicitons aujourd'hui de rencontrer cette commission dans le cadre du collectif MCUH.

Autre démarche officielle: A la suite de notre rencontre avec Madame Aurore Lambert, conseillère au Cabinet de Mme M-A Carlotti, ministre déléguée des Personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions, nous avons demandé **d'intégrer le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées** à sa nouvelle présidente, la députée Martine Carillon-Couvreur .

Lors du colloque des 4 et 5 décembre de l'Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales d'Angers, structure du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, nous avons pu juger de l'avancée de la notion et de l'idée de prise en compte de la parole de l'utilisateur dans les mentalités, notamment dans les pratiques des tuteurs . Notre intervention à deux voix, sollicitée par des formateurs soucieux d'accompagner cette évolution, nous a permis de faire connaître la **Convention de l'ONU sur les Droits des Personnes Handicapées et notamment son article 12**, car ce traité international, ratifié par la France est encore très mal connu du public et des professionnels. Nous avons fait valoir la nécessité de remplacer la substitution juridique de la personne par l'accompagnement à sa prise de décision. Nous avons fait valoir que c'est à l'utilisateur de définir ce dont il a besoin comme accompagnement. C'est à lui d'être l'acteur principal de la mesure, et non d'en être, pour ainsi dire "le comparse". Là aussi nous avons eu le sentiment que ces propos, tenus pour subversifs il y encore quelques années, étaient non seulement entendus mais tenus, revendiqués par d'autres, notamment d'autres occupant d'autres places, et c'est très encourageant.

C'est le même sentiment que nous avons eu, dans notre qualité de simple participant, dans le cadre du **colloque organisé par l' Ecole des Sciences Sociales du Handicap** les 6 et 7 décembre sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU des Droits des Personnes Handicapées. La reconnaissance de la définition sociale du handicap qui se fait entendre de plus en plus face à la définition médicale est la condition nécessaire à la création d'un espace possible à la prise de parole et à l'appropriation des capacités des usagers auxquelles nous sommes tant attachés.

Notre inscription, depuis toujours, dans le mouvement européen tant dans le champ de la santé mentale que dans le mouvement des personnes handicapés nous a permis d'être moteur dans ce mouvement du changement des mentalités. C'est aussi pourquoi nous publions en français les conclusions du rapport de **Santé Mentale Europe "Mapping Exclusion"**, que l'on pourrait traduire par "Dressons une carte de l'inclusion". Mais c'est surtout pourquoi nous lançons avec Santé Mentale Europe une invitation, pour toutes les organisations du champ de la santé mentale et de la psychiatrie à se regrouper dans une Plateforme interlocutrice française de la Commission Européenne. **Une première réunion est prévue le 29 janvier au 5 Place des Fêtes, 75019 Paris.**

Il faut maintenant évoquer le travail de concertation de nos trois associations (Centre de Réflexion et de Proposition d'Action en Psychiatrie, Humapsy et Advocacy-France) au sein du Collectif Alternatif en Psychiatrie(CAP). Nous avons déjà rendu public le texte de base, qui est, en quelque sorte, notre charte qui nous permet de travailler ensemble et d'accueillir, si elles le souhaitent d'autres organisations souscrivant à ce texte. Ce que dit ce texte sur la psychiatrie que nous voulons est essentiel. Mais comme toujours, l'essentiel est général et mérite d'être complété par des précisions concrètes. C'est le but des annexes que nous portons aujourd'hui à votre connaissance. Maintenant, le CAP envisage de travailler à un projet de journée d'étude. Cette journée d'étude entend donner la parole aux usagers pour faire valoir leur expertise comme authentique connaissance dans les soins et sur les services qui les concernent et les conditions dans lesquelles ils sont pris en charge.

Il reste enfin à rendre hommage au travail d'animation, de convivialité et de participation à la vie de la cité qui se vit dans **nos Espaces Conviviaux Citoyens**, et notamment pendant ce mois de décembre.

C'est l'occasion, comme tous les ans, pour l'Espace Convivial et Citoyen de Paris d'être au cœur de l'animation du quartier à l'occasion de la traditionnelle manifestation "Toi et moi en Fête", de la Place des Fêtes . L'ECC se prépare aussi à la sortie en février du livre de Christelle Rosar.

C'est l'occasion pour les trois Espaces de Basse-Normandie de se retrouver ensemble, autour d'un repas pour fêter Noël qui restera dans les mémoires (confectionné, en partenariat, par "la Loco", le restaurant du Foyer Léone Richet) et un après-midi chaleureux et convivial qui sentait le bien être.

Il faut aussi rendre compte de l'inlassable travail d'accompagnement des nombreuses personnes sollicitant, pour un soutien dans un recours, pour une reconnaissance de leurs droits et de leur parole, l'association et le **réseau de pair-advocacy**: *"Le jour, où des personnes , peu habituées à parler seront entendues par des personnes peu habituées à écouter, de grandes choses pourront arriver"*

Il nous reste, chers amis, chers correspondants, à vous souhaiter, encore une fois, que l'année 2013 soit ,pour vous, porteuse de réussite dans vos combats et de solidarité humaine.